

REUNION D'INSTALLATION DU 30 JUIN 2022

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE.

Le quorum étant atteint, la réunion commence à l'heure prévue.

Le début de la séance est présidé par le doyen d'âge, Monsieur le Docteur ELGHOZI

1. Présentation des missions du CTS

Cf. PowerPoint en pièce jointe

2. Adoption du règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur du CTS transmis avec la convocation est adopté.

3. Election du président, du vice-président

Deux candidatures ont été transmises à la délégation départementale de l'ARS avant la séance : celle de Monsieur Yves TALHOUARN qui représente l'Association Créteil Solidarité et celle de Monsieur le Docteur Pascal CACOT, personnalité qualifiée, Directeur de l'Association Vivre.

Aucun membre du CTS ne faisant acte de candidature pendant la réunion, Monsieur Yves TALHOUARN puis Monsieur le Docteur Pascal CACOT sont élus en tant que président et vice-président.

Les orientations suivantes ont été arrêtées :

- Faire du CTS un collectif véritable par le rôle d'animation du président et du vice-président mais surtout du bureau, organe exécutif du CTS représentatif de la diversité professionnelle et institutionnelle de ce dernier.
- Tenir plus de réunions que le minimum prévu par le règlement intérieur, ceci pour mieux "coller" à l'actualité, d'autant plus que cette dernière est caractérisée par une crise sanitaire dont la durée prévisible semble inédite et amplifiée par une crise économique marquée par le risque de récession sur fond d'inflation qui va rendre les arbitrages des politiques publiques encore plus complexes.
- Comme le prévoit le règlement intérieur, créer la possibilité d'inviter des experts aux séances plénières pour alimenter la réflexion collective et consolider les avis à formuler.
- Diffuser systématiquement à tous les membres du CTS, titulaires comme suppléants, l'ensemble des compte rendus de chaque réunion plénière, bureau, commissions spécialisées pour permettre à chacune et chacun d'avoir le même niveau d'information et donc d'implication.

4. Election du bureau

Le rôle de cette instance est primordial puisqu'elle est chargée d'assumer la cohérence entre les différentes formations du CTS (commission spécialisée santé mentale, formation des usagers, formation plénière), comme la cohérence des différents collèges qui composent le CTS.

Le bureau est chargé de préparer les séances de la formation plénière et d'organiser la représentation du CTS à d'autres instances (revenir ultérieurement sur ce dernier point). Il élabore les projets d'avis et de propositions qu'il soumet à la plénière.

Il est rappelé que le président de la CSSM et celui de la formation des usagers en sont membres de droit.

Ceci étant précisé, l'élection du bureau, en plus de la présence du président et du vice-président se traduit par la composition suivante:

- Denis DUCASSE (AP-HP), Sandy GUIRLIN (UNA IDF), Bernard ELGHOZI (URPS médecins), Nathalie PEYNEGRE (FHF) pour le collège 1.
- Claude COTTET (CLCV), Michèle DE PREAUDET (AFTC IDF), pour le collège 2.
- Jacques LABESCAT (Adjoint au maire de Nogent), Geneviève CARPE (Conseil départemental), pour le collège 3.
- Frantz LEOCADIE (CPAM), pour le collège 4.
- Vincent DUVERGER (HIA Bégin), pour le collège 5.

Il est convenu que le président de la CSSM et celui de la formation des usagers, lorsqu'ils seront élus, rejoindront de fait le bureau, suite au vote de ce jour.

5. Composition des deux commissions spécialisées.

Bien que non prévu par l'ordre du jour, ce point est abordé afin d'anticiper la prochaine séance plénière. Des candidatures peuvent donc être enregistrées d'ores et déjà, sachant que des appels à candidature seront formulés après le 15 août pour permettre aux personnes qui n'ont pu participer à la séance d'installation, de candidater ultérieurement.

Dans l'immédiat, pour la CSSM les candidatures suivantes sont enregistrées : Caroline OSSARD, Bernadette HERAULT, André TARDIEU, Thierry GUEROUT, Bernard ELGHOZI, Frédéric CATHOU, Nathalie PEYNEGRE et Sandy GUIRLIN.

Et pour la formation des usagers : Michèle DE PREAUDET, Odile HOURCADE, Christiane VISCONTI et Claude GASCARD (suppléant).

Il est convenu enfin que la prochaine séance plénière se tiendra le 9 septembre à 9h30. La convocation a été diffusée depuis lors.